

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 633)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 59

présenté par
M. Cazenave

ARTICLE 2

I. – Compléter l’alinéa 16 par les mots :

« , sous réserve que ces informations soient en relation avec ces missions ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 17, supprimer les mots :

« , sous réserve qu’elles soient en relation avec leurs missions »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.